

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril GAILLARD Catherine, PIGIER Sébastien.

Absents excusés : DELCOURT Sophie, GAILLARD Catherine.

Absente : DESCHAMP Ludivine.

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ Sandrine.

ORDRE DU JOUR :

Construction de commerces : choix de l'architecte
Présentation projet des commerces
Déclassement VC16
Décision Modificative
Questions diverses

1° - APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL du 2 MAI 2024 :

Il a été envoyé par mail.

En l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité.

2° - CONSTRUCTION DE COMMERCES : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Suite aux différentes réunions au cours desquelles avaient été actés la construction des commerces et l'appel à architecte, monsieur le Maire présente l'offre remise par M. MILI Architecte qui se décompose en deux parties.

1. Mission partielle comprenant le chiffrage de l'opération et la réalisation des plans d'un montant de 8 448 € H.T.
2. Pour la mission complète comprenant le dépôt du permis de construire, le suivi des travaux, le chiffrage et réalisation de plan d'un montant de 28 162.46 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de l'atelier MILI ARCHITECTURE.

DELIBERATION N° 2024-27 : CONSTRUCTION DE COMMERCES : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Suite à la décision du Conseil Municipal de construire deux commerces afin de déplacer les commerces existants, Le conseil Municipal, lors de la séance du 9 avril dernier, avait décidé de faire appel à un Maître d'œuvre.

L'estimatif des travaux s'élève à 402 320.84 €

Monsieur le Maire présente l'offre reçu de l'atelier MILI ARCHITECTURE.

L'offre se décompose ainsi qu'il suit :

- Mission complète : 7 % du montant hors taxe des travaux
Soit selon estimatif des travaux 28 162.46 € H.T
- Mission partielle phase permis de construire : 8 448 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre présentée par l'atelier MILI ARCHITECTURE.

3° - PRESENTATION PROJET DES COMMERCES

Monsieur le Maire présente le projet de construction. Il précise que des modifications du règlement et de l'OAP du PLUi sont à prévoir.

Concernant la modification de l'OAP, une réunion a déjà eu lieu avec la CDC. La rectification sera faite lors de la modification du PLUi.

Les lots 1 – 2 et 3 devant accueillir les commerces, nécessitent d'avoir plusieurs accès sur une même parcelle. Par ailleurs, la question de pose sur l'obligation que fait le règlement, d'avoir un plaquage pierre sur la façade. Pourquoi ne pas supprimer cette obligation.

Jean-Charles JOURDAN n'y est pas favorable. Joël MAZURIE explique l'incidence sur le coût du plaquage en pierre dans le projet. Monsieur le Maire demande de vérifier si la modification n'a pas déjà été faite.

Après discussion, le conseil municipal, accepte la modification dans le règlement, pour l'article « façade » : La façade sera soit en pierre soit plaquage pierre en totalité ou à minima pour les chainages.

Monsieur le Maire présente ensuite, le nouvel estimatif détaillé des travaux de construction.

Le conseil Municipal approuve les plans des commerces, mais souhaite qu'une modification soit apportée sur la façade moitié bois et pierre qui ne convient pas. Il serait préférable un crépi 2 tons couleurs pierre avec un chaînage pierre. Le conseil municipal approuve le coût du projet, en rappelant les montants des subventions : 60 000€ de DETR, 100 000 € de la Région. Concernant la subvention de L'Europe 160 000€, elle est toujours à l'étude.

4° - DECLASSEMENT VC 16

Lors de la séance du 11 juillet 2023, il avait été décidé l'aliénation d'une partie de la Voie Communale n° 16 traversant l'aérodrome au profit du syndicat Mixte aéroportuaire de Libourne.

Le Syndicat Mixte a fait procéder au bornage. Nous savons donc maintenant que la longueur à déclasser et aliéner est de 422 mètres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- De procéder au déclassement et l'aliénation de la partie de la voie communale n°16 (422 m)
- De demander la mise à jour du tableau de classement des voies communales
- De l'autoriser à procéder aux formalités nécessaires et à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

DELIBERATION N° 2024-28 : DECLASSEMENT PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°16

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte de la zone d'activités aéroportuaire de Libourne dans le cadre de l'aménagement de leur site, sollicite l'aliénation de la partie de la voie communale n° 16 passant sur le site de l'aérodrome.

Cette partie de voie communale n°16 d'une longueur de 422 mètres resterait dans le domaine public, car elle serait cédée à l'entité publique qu'est le syndicat Mixte de la zone d'activités aéroportuaire de Libourne. *Il est rappelé que les servitudes de passages devront demeurer.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Précise** que le déclassement de la Voie Communale envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- **Demande** le *déclassement de la section du chemin de voie communale n° 16*, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- **Demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **Autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tout actes et pièces s'y rapportant.

5° - DECISION MODIFICATIVE

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de l'actif, une imputation comptable doit être modifiée.
Cela nécessite une décision modificative.
Monsieur le Maire propose l'opération suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
21538- Autres réseaux		8079.90 €
TOTAL		8 079.90 €

Désignation	Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
21532- Réseaux d'assainissement		8079.90 €
TOTAL		8 079.90 €

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

DELIBERATION N° 2024-29 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
21538-041-Autres réseaux		8 079.90 €
TOTAL CHAPITRE 21		8 079.90 €

Désignation	Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT		
21532-041-Réseaux assainissement		8 079.90 €
TOTAL CHAPITRE 21		8 079.90 €

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative présentée.
Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

👉 Elections :
Vu l'actualité, Monsieur le Maire demande les disponibilités de chacun pour les élections législatives anticipées le 30 juin et le 7 juillet.

👉 PLUi :

Jean-Charles JOURDAN évoque la réunion qu'il a fait en vue du PLUi sur le zonage, il le présentera prochainement au conseil.

👉 Fête foraine :

Suite à la fête foraine, comment remettre le terrain en état, chiffrage du travail à effectuer.

👉 Dépôts sauvages :

Suite aux dépôts sauvages du cimetière, Monsieur le Maire a rencontré la contrevenante.

Délibérations prises en cours de séance :

2024/27– Choix architecte construction commerces

2024/28 – déclassement et Aliénation partie VC16

2024/29 – Décision Modificative n°1

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

CHAGNEAU Y

LEBRUN N

MAZURIE J,

DUPAS J,

BERTEAU B

GASSION S,

LAGRAVE C

PIGIER S

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
MAIRIE DE
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC
33570

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES ARTIGUES DE LUSSAC
33570

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	31 mai 2024
En exercice	15	Date de la séance	10 juin 2024
Présents	12	Heure de la séance	19h00
Votants	12	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint			X		
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale			X		
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale		X			
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

